



PARIS

51, rue des trois Fontanot – BP 202
92000 Nanterre Cedex

A nos partenaires et parties prenantes,

Nanterre, le 20 avril 2010

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend **une déclaration** réitérant l'adhésion aux principes du Pacte Mondial, **une description** des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Pacte ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une **mesure des résultats** obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre communication sur le progrès en raison de l'indisponibilité jusqu'au 1^{er} mai prochain des données chiffrées ayant trait à la formation professionnelle (déclaration annuelle à la Direction générale des impôts) pour l'année 2009.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Notre prochaine communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Pacte Mondial à des fins d'évaluation en date du 20 mai 2010 au plus tard.

Bien cordialement,

M. Abdellah Tabat
Président Directeur Général